

Durée 14 heures
Lieu : sur site en Occitanie

Public visé

Tout salarié et Assistant maternel du particulier employeur
Mobilisation du plan de développement des compétences (58 heures par an).

Prérequis

Être à jour de son agrément (Assistant maternel)
Être en contrat avec un employeur

Modalités d'évaluation et de suivi

Évaluation non certifiante tout au long de la formation avec reprise si besoin des notions non assimilées.
Suivi de l'exécution de l'action : liste d'émargement.
Procédure d'évaluation : évaluation continue et questionnaire d'évaluation en fin de formation.
Document remis à la fin de la formation : Passeport de formation et attestation de formation

Moyens et supports pédagogiques

Vidéo projection
Étude de cas concrets

Moyens et supports pédagogiques

Nos méthodes pédagogiques s'articulent selon deux axes :
Une activité cognitive pour l'acquisition des connaissances théoriques et pratiques ; associée à une démarche active et interactive, elle engage les participants à co-construire avec l'intervenant la dynamique du processus pédagogique
Une analyse des pratiques professionnelles : basée sur l'étude de cas et situations concrètes, elle permet une prise de recul dans les situations professionnelles et favorise l'intégration des contenus à travers le partage des expériences

Financement de la formation

Le plan de développement des compétences

LA DEMARCHE D'OBSERVATION DE L'ENFANT

Points forts

Une formation pour mieux comprendre et savoir utiliser l'outil des personnes qui s'occupent d'enfants ; elle apporte de précieuses informations sur l'enfant et permet d'adapter son accompagnement. L'observation est un art délicat à user sans modération

Objectifs de la formation

À l'issue de la formation, le stagiaire sera sensibilisé à la démarche d'observation et sera en mesure d'utiliser cet outil au quotidien pour ajuster au mieux son accompagnement.

Description

SAVOIRS :

- La démarche d'observation : enjeux, objectifs et moyens.
- Les différents types d'observation dont l'observation projet.
- Les différentes conditions d'observation.
- Le choix des thèmes de l'observation.
- Les effets de l'observation sur les enfants, les parents et les professionnels.
- Les principaux outils d'observation : grilles ou notes.
- L'analyse des données observées.
- La notion de discrétion professionnelle.

SAVOIR-FAIRE :

- Créer et utiliser une grille/fiche d'observation.
 - Préparer, organiser et définir un objectif d'observation.
 - Observer et analyser des situations de la vie quotidienne et/ou plus spécifiques.
 - Affiner son sens de l'observation par l'analyse du langage corporel.
 - Analyser ses observations et ajuster son accompagnement.
 - Observer les interactions de l'enfant avec son entourage proche dans le cadre d'un soutien à la parentalité.
 - Partager ses observations de manière objective et adaptée en fonction des interlocuteurs.
 - Développer une démarche de questionnement sur ses pratiques et son accompagnement.
 - Repérer tout signe de stress, d'un trouble relationnel précoce ou de maltraitance et agir en conséquence

SAVOIR-ÊTRE :

- Être factuel
- Être attentif bienveillant
- Être disponible physiquement et psychiquement

Financement de la formation

Plan de développement des compétences des salariés du particulier-employeur

Le plan de développement des compétences définit l'ensemble des actions et stages de formation dont peuvent bénéficier les salariés du particulier-employeur (assistant maternel-garde d'enfant) en termes d'adaptation au poste de travail ou de développement des compétences.

58 heures par an

- Disponible dès la première heure travaillée
- Rémunération maintenue pendant le temps d'accueil
- Allocation de formation si hors temps d'accueil habituel

Le nombre d'heures de formation utilisé dans le cadre du PLAN hors temps d'accueil doit être rémunéré à l'assistant maternel sous la forme d'une allocation de formation forfaitisée à 4,58€ de l'heure* (Nb d'heures de formation x 4,58€). Seules les heures de formation effectivement réalisées donnent lieu au versement de l'allocation de formation. * Ce montant est susceptible d'évoluer en cours d'année.

Éléments de remboursement au forfait des frais annexes à la formation

Les frais annexes (km, repas, nuits d'hôtel) seront déclarés jour par jour par l'assistant maternel lors du module de formation sur la feuille d'émargement (aucune modification ni ajout ne pourront être pris en compte)

Le nombre total de kilomètres à parcourir correspond à la distance entre le lieu d'habitation de l'assistant maternel et le lieu de la formation, aller/retour par jour de formation. Le remboursement des frais kilométriques est plafonné à 200 km aller/retour par jour de formation. Le calcul des kilomètres doit être réalisé avec l'outil Google Maps.

- Le déjeuner se justifie lorsque la formation se déroule sur la journée entière.
- Le dîner est justifié dans le cadre d'un hébergement à l'hôtel.
- La nuit d'hôtel se justifie si la formation se déroule sur 2 jours consécutifs ou si, compte tenu du lieu de formation l'assistant maternel arrive la veille. En cas de nuits d'hôtel sur des jours de formation qui se suivent, le remboursement des frais kilométriques est plafonné à 100 km aller et 100 km retour.
- Calculez vos km : <https://www.iperia.eu/outils-et-services/>

